

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2365

3 décembre 2009

SOMMAIRE

Adran S.A	113517	Integrated Resources S.à r.l.	113476
AFD Rivesaltes A S.à r.l.	113476	Los Ceibos S.A.	113515
Agilos S.A.	113508	Meridianis S.A.	113513
Alcentra SV S.à r.l.	113478	Monic S.A.	113513
AMP Capital (International Finance No.1) SA	113517	Morellia S.A.	113515
Amy Entreprise S.à r.l.	113476	Opengate Properties S.A.	113513
Baltar Invest S.à r.l.	113514	ORONTE S.A., société de gestion de patri- moine familial, "SPF"	113514
B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.	113475	O.S. Uelzecht S.à r.l.	113474
BSP International S.A.	113514	Poseidon Consulting S.à r.l.	113519
Cienega S.à r.l.	113516	Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l.	113483
Clyde Union (Holdings) S.à r.l.	113511	Salonika Radio Investments Holding S.A.	113517
Clyde Union S.à r.l.	113511	Sodalux	113512
CMT SA	113479	TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l.	113474
Daneme International S.A.	113512	Tekimar Holding S.A.	113478
Daneme Luxembourg S.A.	113512	The Four Twenty Company S.A.	113517
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ..	113519	Transport Invest S.A.	113474
Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.	113475	Treveria Holdings S.à r.l.	113516
Encore Plus Properties I S.à.r.l	113520	Trizec 3 S.à r.l.	113477
Eurocity S.A.	113515	Trizec 4 S.à r.l.	113477
Finer S.A.	113517	Tulip Investments S.à r.l.	113489
Futco Investments S.à r.l.	113498	UBAM	113509
Geroco S.A.	113475	Vansan S.A.	113477
G. Graf Eastern Properties	113520	WP X LuxCo S.à r.l.	113487
Great Eastern S.A.	113520	Yacuba S.A.	113478
Groupe Européen de Participations S.A.	113519		

O.S. Uelzecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 131.726.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009144475/13.

(090174546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Transport Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 129.368.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009144480/13.

(090174552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.479.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.284.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 30 octobre 2009

En date du 30 octobre 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Jeff CLARKE
- Monsieur Eric BOCK

en tant que gérants de la Société avec effet immédiat;

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée:

- Madame Rochelle BOAS, née le 2 avril 1973 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 400 Interpace Parkway, Building A, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Simon GRAY, né le 7 août 1967 à Blackpool, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle 10 Hurricane Way (Axis Park), Langley, SL3 8AG, Royaume-Uni.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Madame Rochelle BOAS
Monsieur Simon GRAY
Monsieur John SUTHERLAND

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009144751/28.

(090174934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 95.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.554.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de HALSEY S.à r.l., avec siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat de gérant A avec effet immédiat

2. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Transfert du siège social de la société du 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144664/19.

(090175162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

B Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 86.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.101.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 novembre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de HALSEY S.à r.l., avec siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Transfert du siège social de la société du 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Référence de publication: 2009144661/19.

(090175091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Geroco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 128.873.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 9 novembre 2009

Révocation du commissaire actuel

- FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA

Nomination du nouveau commissaire

- VERICOM SA

RCS Luxembourg B51203

Siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009144826/16.

(090174983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Amy Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 135.900,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 114.992.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167845.05

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144812/21.

(090175544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Integrated Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 419.600,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.222.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167841.05

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144813/21.

(090175578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009144511/12.

(090174515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.220.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167864.05

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144801/21.

(090175489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Trizec 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.668.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 octobre 2009 enregistré et déposé le 2 novembre 2009 sous la référence L090167857.05

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 octobre 2009 que:

1) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

2) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société le 19 mai 2009;

3) Monsieur Michael DJANOGLY, né le 21 janvier 1953 à Londres (Royaume-Uni) demeurant professionnellement au 76 Brook Street, London W1K 5EE, a été nommé gérant de la Société avec effet au 19 mai 2009 pour une durée illimitée.

Monsieur Michael DJANOGLY est le gérant unique de la Société depuis le 19 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144803/21.

(090175495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Vansan S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009144967/12.

(090175228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Yacuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YACUBA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009144977/12.

(090175222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.300.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la Société en date du 4 novembre 2009, que:

(i) La démission de Monsieur Robert Bennett en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet au 4 novembre 2009;

(ii) En remplacement de Monsieur Robert Bennett, Monsieur James Algar né le 8 juin 1967 à Londres, demeurant professionnellement au 10 Gresham Street, Londres EC2V 7JD, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée, avec effet au 4 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009144874/21.

(090175564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 28 octobre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 28 octobre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 28 octobre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 28 octobre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. et de CMS Management Services S.A. avec effet au 28 octobre 2009.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA / CMS Management Services S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2009144895/21.

(090175188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

CMT SA, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: SPID.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.241.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Saïd CHAOUI, gérant de société, né le 17 novembre 1981 à F-57 Algrange, demeurant 5, rue de l'Ancienne Scierie à F-57710 Aumetz,

2. Monsieur Madani MAYOUF, peintre, né le 25 mars 1973 à F-57 Algrange, demeurant 3, rue des Mésanges à F-57655 Boulange,

3. Monsieur Franck THAISSEN, directeur technique, né le 03 juillet 1969 à F-55 Verdun, demeurant 31, rue de Verdun à F-55100 Haudainville,

4. La société SPID SARL, ayant son siège social 24, route Nationale à F-57710 Ludelange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thionville sous le numéro TI 509 112 728, représentée par son gérant Monsieur Saïd CHAOUI, prèdit.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CMT SA. L'enseigne commerciale de la société est SPID.

Art. 2. Le siège social et d'exploitation de la société est établi à Rumelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de peintre-décorateur, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature conjointe d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de Juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 16. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 17. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 18. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 19. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 20. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 24. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 27. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se réunira en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Saïd CHAOUI, prénommé:	250 actions
2) Monsieur Madani MAYOUF, prénommé	250 actions
3) Monsieur Franck THAISSEN, prénommé	250 actions
4) La société SPID SARL, prénommée	250 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept un mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Saïd CHAOUI né le 17 novembre 1981 à F-57 Algrange, demeurant 5, rue de l'Ancienne Scierie à F-57710 Aumetz,

- Monsieur Madani MAYOUF né le 25 mars 1973 à F-57 Algrange, demeurant 3. rue des Mésanges à F-57655 Boulange,

- Monsieur Brahim CHAOUI né le 16 octobre 1956 à Sekrine (Algérie), demeurant 40, rue Maréchal Foch à F-57710 Aumetz.

3. Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Saïd CHAOUI, prénommé.

4. A été appelée aux fonctions de Commissaire:

- La société Fiduciaire Internationale de Luxembourg SA, située 1, rue de l'Eglise à L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.212.

5. Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration, du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. Le siège social de la société est fixé à L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.

7. En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Chaoui; Mayouf; Thaisse; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13422. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Mme BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009146263/225.

(090177249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.652.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 111.300.

In the year two thousand and nine, on the second day of November.

Before US Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ricoh Europe Holdings PLC, a public limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 66, Chiltern Street, GB

- W1U 4AG, London, registered with the Companies House for England and Wales under number 6273215 (the "Sole Shareholder"); and

Infotec Belgium S.A., a public company limited by shares ("société anonyme") incorporated under the laws of Belgium, having its registered address at Belgicastraat 3, B-1930 Zaventem and registered with the "Tribunal de Commerce de Bruxelles" under number RPM 0452.863.702 (the "Contributor")

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on October 29th, 2009 and a proxy given by the Contributor on October 27th, 2009.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxy holder, have requested the notary to state as follows:

I. That Ricoh Europe Holdings PLC, aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., having its registered office at 10A, Zone Industrielle de Bourmicht, L-8020 Bertrange, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.300 and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 4, 2005 published in the Memorial, Recueil Spécial C number 225 on February 1st, 2006 and lastly amended by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, aforementioned, dated October 23, 2008, published in the Memorial, Recueil Spécial C on November 19, 2008, number 2791 (the "Company").

II. That the Company's share capital is set at eleven million five hundred and eighty three thousand Euro (EUR 11,583,000.-) represented by eleven thousand five hundred eighty-three (11,583) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000.-) to raise it from its present amount of eleven million five hundred and eighty-three thousand Euro (EUR 11,583,000.-) to eleven million six hundred fifty-two thousand Euro (EUR 11,652,000.-) by the creation and issue of sixty-nine (69) new shares (the "New Shares") with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares, and issued together with a share premium of a total amount of one hundred sixty-one Euro and nineteen Cents (EUR 161.19).

2. Subscription and payment by Infotec Belgium S.A., a public company limited by shares ("société anonyme") incorporated under the Belgian laws, having its registered address at Belgicastraat 3, B-1930 Zaventem and registered with the

"Tribunal de Commerce de Bruxelles" under number RPM 0452.863.702, of the sixty-nine (69) New Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1.000) each, together with a share premium of a total amount of one hundred sixty-one Euro and nineteen Cents (EUR 161.19) by contribution in kind consisting of all assets and liabilities (entire business) of the Luxembourg branch of Infotec Belgium S.A., named Infotec Belgium S.A. Succursale de Luxembourg, having its registered office at 53, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 72.171 (the "Branch").

3. Full payment by Infotec Belgium S.A., aforementioned, of the New Shares by contribution in kind for a total amounting to sixty-nine thousand one hundred and sixty-one Euro and nineteen Cent (EUR 69,161.19), consisting in all the assets and liabilities of the Branch.

4. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company to give it the following content:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions six cent cinquante-deux mille Euro (EUR 11.652.000,-) représenté par onze mille six cent cinquante-deux (11.652) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune.";

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

V.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000.-) to raise it from its present amount of eleven million five hundred and eighty three thousand Euro (EUR 11,583,000.-) to eleven million six hundred fifty-two thousand Euro (EUR 11,652,000.-) by the creation and issue of sixty-nine (69) New Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares, and issued together with a share premium of a total amount of one hundred sixty-one Euro and nineteen Cents (EUR 161.19).

Intervention - Subscription - Payment

The Contributor through its proxy holder declares to subscribe to all the sixty-nine (69) New Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and an aggregate par value of sixty-nine thousand Euro (EUR 69,000.-) together with a share premium of one hundred sixty-one Euro and nineteen Cents (EUR 161.19) and to fully pay them up by a contribution in kind consisting in the transfer of all its assets and liabilities of the Branch.

Thereupon the Contributor, through its proxy holder declares that, on the same day, it will contribute all its assets and liabilities on the Branch which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of sixty-nine thousand one hundred and sixty-one Euro and nineteen Cent (EUR 69,161.19), as documented by a contribution agreement dated October 27th, 2009. Such contribution, which is declared to be valued at sixty-nine thousand one hundred and sixty-one Euro and nineteen Cent (EUR 69,161.19) has been submitted to an independent auditor's report, established by "Ernst & Young Tax Advisory Services S.à.r.l.", on November 2nd 2009, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed, and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to 69 new shares of EUR 1,000 each to be issued with total related share premium of EUR 161.19, hence total consideration amounting to EUR 69,161.19."

"Ernst & Young Tax Advisory Services S.a r.l."

Such report and contribution agreement, being initialed "ne varietur" shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the contributed assets and liabilities of the Branch and has the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities of the Branch is effective today without restriction, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the countries of location of the assets and liabilities of the Branch in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the shareholders resolve to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions six cent cinquante-deux mille Euro (EUR 11.652.000,-) représentés par onze mille six cent cinquante-deux (11.652) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune.";

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Ricoh Europe Holdings PLC, une société anonyme constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 66, rue Chiltern, GB -W1U 4AG, Londres et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6273215 (l'"Associé Unique"); et Infotec Belgium S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Belgique, ayant son siège social au 3, Belgicastraat 3, B-1930 Zaventem et enregistrée auprès du Tribunal de Commerce de Bruxelles sous le numéro RPM 0452.863.702 (l'"Apporteur")

ici représentés par Flora Gibert, ayant pour adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 29 octobre 2009 et en vertu d'une procuration donnée par l'Apporteur le 27 octobre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants représentés par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que Ricoh Europe Holdings PLC, précitée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., ayant son siège social au 10A, Zone Industrielle de Bourmicht, L-8020 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.300 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 4 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 225 en date du 1^{er} février 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER (précité) en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2791 en date du 19 novembre 2008 (la "Société").

II. Que le capital social de la Société est de onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille EUROS (EUR 11.583.000) représenté par onze mille cinq cent quatre-vingt-trois (11.583) parts sociales d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000) chacune.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de soixante-neuf mille EUROS (EUR 69.000) afin de le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille EUROS (EUR 11.583.000) à onze millions six cent cinquante-deux mille EUROS (EUR 11.652.000) par l'émission de soixante-neuf (69) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant total de cent soixante et un EUROS et dix-neuf cents (EUR 161,19) (les "Nouvelles Parts Sociales");

2. Souscription par Infotec Belgium S.A., une société anonyme constituée selon les lois de Belgique, ayant son siège social au 3, Belgicastraat, B-1930 Zaventem et enregistrée auprès du Tribunal de Commerce de Bruxelles, sous le numéro RPM 0452.863.702 de soixante-neuf (69) Nouvelles Parts Sociales avec une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000) chacune et d'une prime d'émission d'un montant total de cent soixante et un EUROS dix-neuf cents (161,19) par l'apport en nature de tous les actifs et tous les passifs (l'entière du patrimoine) d'une succursale luxembourgeoise d'Infotec Belgium S.A., dénommée Infotec Belgium S.A. Succursale de Luxembourg, ayant son adresse au 53, Route d'Arlon, L-8410 Steinfort et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 72.171 (la "Succursale");

3. Libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par Infotec Belgium S.A., précité, par apport en nature d'une valeur totale de soixante-neuf mille cent soixante et un Euros et dix-neuf cents (EUR 69.161,19) composé de tous les actifs et passifs de la Succursale;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions six cent cinquante-deux mille Euro (EUR 11.652.000,-) représenté par onze mille six cent cinquante-deux (11.652) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune."

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf mille EUROS (EUR 69.000) afin de le porter de son montant actuel de onze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille EUROS (EUR 11.583.000) à onze millions six cent cinquante-deux mille EUROS (EUR 11.652.000) par l'émission de soixante-neuf (69) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000) chacune et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante et un EUROS et dix-neuf cents (161,19).

Intervention - Souscription - Payment

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les soixante-neuf (69) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000) chacune et avec une prime d'émission d'un montant de cent soixante et un EUROS dix-neuf cents (161,19) et de les libérer entièrement par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs de la Succursale. Ensuite, l'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare qu'il procédera le même jour à l'apport de tous ses actifs et passifs de la Succursale qui sont, par le présent acte, transférés et acceptés par la Société pour un montant évalué à soixante-neuf mille cent soixante et un Euro et dix-neuf cents (EUR 69.161,19) comme il ressort du contrat d'apport daté du 27 octobre 2009. Le dit apport a fait l'objet d'un rapport établi par "Ernst & Young Tax Advisory Services Sà r.l" en date du 2 novembre 2009 qui conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, aucun élément porté à notre connaissance ne nous laisserait penser que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins à 69 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune à émettre avec une prime d'émission totale de EUR 161,19, par conséquent la contrepartie s'élève à un montant total de EUR 69.161,19."

"Ernst & Young Tax advisory Services S.à rl."

Ce rapport et le contrat d'apport, signés "ne varietur", resteront annexés au présent acte et soumis au même moment à l'enregistrement.

Effective de l'apport

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur des actifs et passifs apportés et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables;
- l'apport de tous les actifs et passifs est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays où se situent les actifs et passifs apportés dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à onze millions six cent cinquante-deux mille Euro (EUR 11.652.000,-) représenté par onze mille six cent cinquante-deux (11.652) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) chacune."
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille six cents Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46246. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147202/207.

(090177949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.918.063,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP X International Investments LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations of the State of Delaware under number 4674244, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 23 October 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of WP X LuxCo S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133418, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2843 on 7 December 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1974 on 9 October 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one euro (EUR 392,271) so as to raise it from its current amount of six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,525,792) up to six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three euro (EUR 6,918,063) by issuing three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one (392,271) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, for the price of three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one euro (EUR 392,271), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three euro (EUR 6,918,063) represented by six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three (6,918,063) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one euro (EUR 392,271) so as to raise it from its current amount of six million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,525,792) up to six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three euro (EUR 6,918,063) by issuing three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one (392,271) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one (392,271) new shares have been subscribed by WP X International Investments LLC, aforementioned, here represented as aforementioned, the price of three hundred and ninety-two thousand two hundred and seventy-one euro (EUR 392,271), and have been paid up by a contribution in kind consisting of a portion of a claim, having a principal of thirty-nine million two hundred and twenty-seven thousand one hundred and seventy-six euro (EUR 39,227,176), which WP X international Investments LLC, aforementioned, has against the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of ninety-two thousand two hundred and seventy-one euro (EUR 392,271) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three euro (EUR 6,918,063) represented by six million nine hundred and eighteen thousand sixty-three (6,918,063) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,900.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

WP X International Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro 4674244, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, United States of America,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 23 octobre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP X LuxCo S.à.r.l., (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133418, constituée selon acte reçu par le notaire soussignée, demeurant à Luxembourg, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2843, le 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussignée, en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1974, le 9 octobre 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze euros (EUR 392.271), afin de l'augmenter de son montant actuel de six millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 6.525.792) jusqu'à six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois euros (EUR 6.918.063) par l'émission de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze (392.271) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, pour le prix de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze euros (EUR 392.271), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois euros (EUR 6.918.063), représenté par six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois (6.918.063) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze euros (EUR 392.271), afin de l'augmenter de son montant actuel de six millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 6.525.792) jusqu'à six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois euros (EUR 6.918.063) par l'émission de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze (392.271) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent soixante et onze (392.271) parts sociales nouvelles ont été souscrites par WP X International Investments LLC, susmentionnée, ici représentée comme il est dit, pour un prix de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze euros (EUR 392.271), ont été payées par un apport en nature consistant d'une partie d'une créance d'un montant de trente neuf millions deux cent vingt-sept mille cent soixante-seize euros (EUR 39.227.176), que WP X International Investments LLC, prénommée, détient à l'encontre de la Société.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de trois cent quatre-vingt douze mille deux cent soixante et onze euros (EUR 392.271) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois euros (EUR 6.918.063), représenté par six millions neuf cent dix-huit mille soixante-trois (6.918.063) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.900,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46636. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147135/146.

(090177758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Tulip Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.231.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of November

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. B 79.709, here represented by Onno BOUWMEISTER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

I.- Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is TULIP INVESTMENTS S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III.- Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV.- Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded In minutes or drawn up in writing.

V.- Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI.- Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII.- General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The appearing party Lux Business Management S.a r.l., declares to subscribe the whole capital.

All the twenty thousand (20.000) shares have been fully paid up to the amount of one United States Dollar (1.- USD) per share by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD).

As a result, the amount of twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2009.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of managers of the Company, and to appoint:

- Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS B 79.709, as sole manager of the Company for an unlimited duration and to entrust him with the powers set forth in article 9 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.709, ici représentée par Onno BOUWMEISTER, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est TULIP INVESTMENTS S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations

et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou Visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV.- Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI.- Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII.- Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, telefax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Paiement

La société comparante Lux Business Management S.à r.l., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les vingt mille (20.000) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de un US dollar (1,- USD) par part par apport en liquide de vingt mille US dollars (20.000,- USD).

Le montant de vingt mille US dollars (20.000,- USD) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

- Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.709.

Elle a les pouvoirs prévus à l'article 9 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête du présent acte original.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46632. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009146252/483.

(090177089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Futco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.234.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of November

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. B 79.709, here represented by Mr Onno Bouwmeister, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is FUTCO INVESTMENTS S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board).

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and Informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Subscription and Payment

The appearing party Lux Business Management S.a r.l., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2009.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of managers of the Company, and to appoint:

- Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number RCS B 79.709, as sole manager of the Company for an unlimited duration and to entrust him with the powers set forth in article 9 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lux Business Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.709, ici représentée par Onno BOUWMEISTER, employé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est FUTCO INVESTMENTS S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou Visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Souscription et Paiement

La société comparante Lux Business Management S.à r.l., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommée gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

- Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.709, elle a les pouvoirs prévus à l'article 9 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête du présent acte original.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: O. Bouwmeister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46631 Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009146251/482.

(090177105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 60, Aline an Emile Mayrischstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 140.690.

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGILOS S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140690, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2074 en date du 27 août 2008,

L'Assemblée est ouverte à 13h sous la présidence de Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia LIVOIR, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer. Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social et modification du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2) Démission d'un administrateur avec décharge à lui accorder pour l'accomplissement de son mandat.
- 3) Confirmation de Monsieur Yves COLINET dans son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué, et de Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT, dans son mandat d'administrateur.
- 4) Nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un président du conseil d'administration.
- 5) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer à Colpach-Haut et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (Deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Colpach-Haut.

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-8528 Colpach-Haut, 60 Aline an Emile Mayrischstrooss.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à partir de ce jour la démission de sa fonction d'administrateur:

Monsieur Marc DE GRAEF, administrateur, demeurant à B-3190 Boortmeerbeek, 42 Paepestraat, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer à partir de ce jour pour une durée de six années:

- Monsieur Yves COLINET, administrateur, demeurant à B-1730 Kobbegem, 7 Hogeweide, dans sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué,
- et Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT, administrateur, demeurant à B-4520 Moha, 39 rue Georges Hubin.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

- a) de nommer deux nouveaux administrateurs à compter de ce jour, pour une durée de six années, savoir:
 - Monsieur Luc Jamar DE BOLSEE, administrateur, demeurant à B-4122 Plainevaux, 5 Culot du Vieux pré.
 - Monsieur Patrick BARVAUX, administrateur, demeurant à L-8528 Colpach-Haut, 60 Aline an Emile Mayrischstrooss.

b) de nommer dans la fonction de Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Yves COLINET, prèdit.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

De ce qui précède, il résulte que:

a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:

- Monsieur Luc Jamar DE BOLSEE, prèdit.

- Monsieur Patrick BARVAUX, prèdit.

- Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT, prèdit. -Monsieur Yves COLINET, prèdit.

b) administrateur-délegué et Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Yves COLINET, prèdit.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 9 des statuts, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance-est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: PACHE; MUHOVIC; LIVOIR, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2009. Relation: EAC/ 2009/12127. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009147137/84.

(090177866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

L'an deux mille neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "UBAM", (ci-après la "Société"), société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 35 412) constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 6 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 7 janvier 1991. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 juin 2007, publié dans le Mémorial C numéro 1461 du 16 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle ASSERAY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire et Scrutatrice Madame Nathalie WOLFF, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, La Présidente expose et prie le Notaire d'acter que:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues dans le Mémorial C, le "d'Wort", en date des 11 et 29 septembre 2009 ainsi que dans le "Tageblatt" en date des 11 et 29 septembre 2009.

Des lettres ont été adressées aux actionnaires nominatifs dans le respect des délais légaux.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 65.720.617 actions en circulation, 17.078.228 sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 28 août 2009 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 22 pour:

- définir la fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire
- compléter la liste des cas dans lesquels le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire peut être suspendue, à savoir: "si pour une raison quelconque les prix d'un ou de plusieurs investissements détenus par un compartiment ne peuvent pas être raisonnablement, rapidement ou correctement déterminés; ou en cas de liquidation éventuelle de la Société ou d'un compartiment, à partir de la date à laquelle est donné le préavis de la réunion des actionnaires à laquelle est proposée la résolution de liquidation de la Société ou du compartiment."

2. Modification de l'article 23 pour ôter la mention de 'autres instruments financiers' pour lire: "Dans la mesure où des valeurs mobilières détenues en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont pas négociées sur un marché réglementé ou, si pour des valeurs négociées sur un autre marché réglementé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières ou instruments financiers, ceux-ci seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi."

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée, avec 17.078.228

voix pour et 0

abstentions, décide de modifier l'article 22 pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La valeur nette des actions de la Société ainsi que le prix émission et de rachat de chaque catégorie et de chaque type d'actions seront déterminés, pour les actions de chaque compartiment, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette des avoirs est désigné dans les présents statuts comme "Jour d'Evaluation"), étant entendu que si un tel Jour de Calcul tombe sur un jour considéré comme non-ouvrable selon la définition de "Jour Ouvrable" telle qu'elle figure dans le prospectus de UBAM, le Jour de Calcul sera le premier Jour Ouvrable suivant le jour non-ouvrable.

La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette des actions d'un ou plusieurs compartiments, l'émission et le rachat des actions de ce compartiment, ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions,

pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses de valeurs ou autres marchés auxquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à un compartiment donné sont cotés, est fermé en dehors d'une période de congé, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

- lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer de ses avoirs, attribuables à un compartiment donné, ou les évaluer correctement;

- lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un compartiment donné ou le prix courant des valeurs sur une bourse, sont hors de service; ou

- pendant toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, à l'avis des administrateurs, à un cours de change normal

- si pour une raison quelconque les prix d'un ou de plusieurs investissements détenus par un compartiment ne peuvent pas être raisonnablement, rapidement ou correctement déterminés;

- en cas de liquidation éventuelle de la Société ou d'un compartiment, à partir de la date à laquelle est donné le préavis de la réunion des actionnaires à laquelle est proposée la résolution de liquidation de la Société ou du compartiment.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion d'actions par la Société au moment où ils feront la demande définitive par écrit.

Pareille suspension, concernant un compartiment, n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette, l'émission, le rachat et la conversion des actions des catégories et types d'actions des autres compartiments."

Deuxième résolution

L'assemblée, avec 17.078.228

voix pour et 0

abstentions, décide de modifier l'article 23 en y supprimant les mots "ou instruments financiers" au point A. 4); le point 4) aura désormais la teneur suivante:

"4) Dans la mesure où des valeurs mobilières détenues en portefeuille au Jour d'Évaluation ne sont pas négociées ou sur un marché réglementé ou, si pour des valeurs négociées sur un autre marché réglementé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 2) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières ou instruments financiers, ceux-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute

Signé: I. ASSERAY, N. WOLFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44575. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009147130/101.

(090177744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.570.997,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.255.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 novembre 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 novembre 2009 que Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144903/15.

(090175315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.022.037,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.256.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 10 novembre 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 10 novembre 2009 que Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144900/15.

(090175311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Daneme International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 57.863.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 octobre 2009 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

- * TMF Administrative Services S.A.
- * TMF Corporate Services S.A.
- * TMF Secretarial Services S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance les actionnaires ont décidé de renommer:

- * L'Alliance Révision SARL

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour la société

TMF Administrative Services S.A. / TMF Secretarial Services S.A.

Deux administrateurs

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009144872/24.

(090175559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Daneme Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 57.581.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 octobre 2009 que:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

- * TMF Administrative Services S.A.
- * TMF Corporate Services S.A.
- * TMF Secretarial Services S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

- le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

- * L'Alliance Révision SARL

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour la société

TMF Administrative Services S.A. / TMF Secretarial Services S.A.

Deux administrateurs

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009144870/23.

(090175550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Sodalux, Société Anonyme.

Siège social: L-6685 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 16.768.

Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 29. Oktober 2008

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes

- Herrn Dr. Ulrich Kowalski, wohnhaft in Königsberger Str. 25, D-74177 Bad Friedrichshall zum 31. Oktober 2009 wird angenommen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird

- Herr Dipl. Kfm Ekkehard Schneider, geboren am 25.06.1947 in D-Kulmbach-Steinenhausen, wohnhaft in D-74072 Heilbronn, Halbmondstr. 2 ernannt.

Das Mandat des neuen Verwaltungsmitgliedes endet mit der Gesellschafterversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.11.2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009144869/18.

(090175485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Meridianis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 90.881.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 novembre 2009

Première et unique résolution

La Fiduciaire Latitudes s.à r.l., ayant son siège à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St André, inscrit au RCSL numéro B 46 534, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Un mandataire

Référence de publication: 2009144823/13.

(090175723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Monic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

MONIC S.A.

Référence de publication: 2009144822/20.

(090175507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Opengate Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.449.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2009 que:

- SER.COM Sarl, société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Certifica Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

113514

Luxembourg, le 06/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009144841/15.

(090174926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Baltar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 octobre 2009 à 10.00 heures.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat de gérant de la société Prolugest S.A. ayant son siège social au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 90.772 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, ayant pour représentant permanent Mr Jean MARIE demeurant au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour la société

PROLUGEST SA

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009144848/19.

(090175172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

ORONTE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 octobre 2009

Monsieur Eric BALLOUHEY, demeurant au 2, rue Hoche à F-75008 Paris, la société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et la société S.G.A. SERVICES S.A. demeurant au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans et Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu en tant que Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

ORONTE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Référence de publication: 2009144821/20.

(090175508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

BSP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.653.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2008 que:

SER.COM S.à r.l., ayant son siège à L-1277 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue, a été nommé commissaire en remplacement de Mayfar Trust Sàrl, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009144844/15.

(090175014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Eurocity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.476.

Mandat de commissaire

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, R.C.S. B142867 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg est devenu commissaire de la société en remplacement de Abax Audit S.à.r.l., R.C.S. B27761 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 septembre 2009

1. Les actionnaires prennent note de la démission de M. Edouard Lux de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de ce dernier Madame Brigitte Laschet, employée privée demeurant professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009144865/19.

(090175405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.209.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 que:

1°) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés par anticipation pour une durée de 5 ans.

- Monsieur Georges Philippe - Administrateur;

- Monsieur Guido Banholzer - Administrateur;

- Monsieur Eduardo Varela - Administrateur;

- BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg - Commissaire aux comptes.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

AGIR Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009144879/20.

(090175676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Los Ceibos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.912.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 9 novembre 2009, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement de Commissaire aux comptes: La société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., demeurant au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée au poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat, en remplacement de la société MRM Consulting S.A.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
LOS CEIBOS S.A.
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2009144877/19.

(090175633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Treveria Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.022.

Par résolutions prises en date du 30 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144883/15.

(090174968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Cienega S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.342.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 3 novembre 2009:

- d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. en tant que gérant de la Société;

- de nommer pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Monsieur Rui De Sousa, né le 25 juin 1955 à S. Sebastiao Da Pedreira, Lisboa (Portugal), demeurant au 31 Avenue Princesse Grace, 98000 Monaco, en tant que gérant de la Société;

- de nommer pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Mademoiselle Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

- de nommer pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé par les gérants suivants;

Gérants

- Monsieur Rui De Sousa

- Mademoiselle Xenia Kotoula

- Monsieur Jorge Pérez Lozano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009144875/30.

(090175592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Finer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 35.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009144980/10.

(090175220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

AMP Capital (International Finance No.1) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 146.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 28 août 2009, que la démission de M. Adam Wheeler en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 24 août 2009.

Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouvel administrateur avec effet au 24 août 2009. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2015.

Luxembourg, le 28 août 2009. Bart Zech.

Référence de publication: 2009144912/14.

(090175626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

The Four Twenty Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009144985/10.

(090175216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.451.

L'adresse des administrateurs de catégorie B est modifiée comme suit:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009144909/14.

(090175556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Salonika Radio Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.935.

In the year two thousand nine, on the second day of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg acting in replacement of its colleague Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed,

There appeared:

SBS Broadcasting Europe B.V., having its registered office at 353 Rietlandpark 1019 EM Amsterdam, the Netherlands here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on October 29th, 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy holder shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of Salonika Radio Investments Holding S.A., a société anonyme, incorporated by a notarial deed on September 29th, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2140 of November 16th, 2006, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 119.935

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, MERLIS S.à r.l. a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Companies of Luxembourg, under Section B, number 111.320, having its registered office at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

SBS Broadcasting Europe B.V., ayant son siège social à 353 Rietlandpark 1019 EM Amsterdam, the Netherlands ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 octobre 2009 laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le

notaire instrumentant et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'actionnaire unique de la société Salonika Radio Investments Holding S.A., société anonyme, constituée suivant acte notarié, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2140 du 16 novembre 2006; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 119.935

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur, MERLIS S.à r.l. une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 111.320, ayant son siège social 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46495. Reçu 75€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009147152/84.

(090177928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Groupe Européen de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145148/10.

(090174975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.701.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

13/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145147/10.

(090174973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Poseidon Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 142.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145156/10.

(090175562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 368.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

Le bilan au 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009145111/14.

(090174942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

G. Graf Eastern Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G. Graf Eastern Properties

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009145119/12.

(090174905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Great Eastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 11.147.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 octobre 2009, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Lors de cette même assemblée, par décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GREAT EASTERN S.A, société anonyme: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GREAT EASTERN S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GREAT EASTERN S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 NOV. 2009.

Pour GREAT EASTERN S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009144861/29.

(090175359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.
